



Convention de stage non payée le troisième mois

Par **rampelberg**, le **16/07/2009** à **10:34**

Bonjour,

Je suis élève ingénieur en 2ème année. Une convention de stage de 3 mois a été signée avec une entreprise du nord de la France pour les mois d'avril, mai et juin 2009, rémunérée à 30 % du smic.

J'ai reçu un virement de 300 euros le 30 avril, un second du même montant au 31 mai, **mais le patron ne veut pas me payer le mois de juin.**Après plusieurs mails, il me répond c'est un oubli, ensuite je paierai en rentrant de vacances, et le dernier a pour réponse : je ne paierai pas.

As-t-on un recours envers cette société malhonnête.

Merci de votre réponse.

Sincères salutations

M. RAMPELBERG